

**ELECTIONS 2024 A LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

**ARRÊTÉ N°2024/00039 MODIFIANT L'ARRÊTÉ N°2024/00007 RELATIF AU RENOUELEMENT DES
REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS À LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Le Président de l'Université Paris Nanterre

Vu le code de l'éducation notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 à D. 719-47 ;

Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'arrêté n°2024-020 relatif à la représentation des secteurs de formation ;

Vu l'arrêté rectoral du 22 septembre 2023 instituant une commission de contrôle des opérations électorales ;

Vu l'arrêté n°2024/00007 relatif au renouvellement des représentants des personnels à la commission de la formation et de la vie universitaire ;

Considérant que le président de l'Université est responsable de l'organisation des élections ;

ARRÊTE

Article 1 : Lieux de vote

Les bureaux de vote répartis comme suit :

- **Site de Ville d'Avray (Salle A1-233 – 2e étage bâtiment A1)** pour les personnels de l'IUT (sauf Gestion des entreprises et des administrations et Techniques de commercialisation), de Médiadix et de l'UFR Systèmes Industriels et Techniques de Communication (SITEC) ;

- **Site de Nanterre : Salle E01 (Rez-de-chaussée du bâtiment Clémence Ramnoux)** pour les autres personnels.

Article 2 : Présidence des bureaux de vote

Un président et son suppléant sont nommés pour chaque bureau de vote.

BUREAU DE VOTE	PRESIDENT	SUPPLEANT
Site de Nanterre : Salle E01 Bâtiment Clémence Ramnoux,	Mme Pascale SAINT-CYR	Mme Juliette SANCHEZ-MONDESIR
Site de Ville d'Avray : Salle A1-233 2 ^e étage – bâtiment A1	M. Michel BATOUFFLET	Mme Sophie ALLARD

Article 3 : procurations

Les bureaux d'enregistrement des procurations sont créés et implantés comme suit :

Site :	Composante ou service de rattachement	Lieu de retrait et enregistrement des procurations :	Responsables du bureau :
Site de Nanterre	DSP	Bâtiment Simone Veil : Bureau E14	Titulaire : Mme ROUGET Suppléantes : Mmes VALMY et KHACHAM
	LCE	Bâtiment Ida Maier : Bureau 123	Titulaire : Mme BEUREL Suppléante : Mme MOULINIER
	PHILLIA	Bâtiment Paul Ricoeur : Bureau L101 et L103	Titulaire : Mme AQUIN Suppléante : Mme DANET
	SEGMI	Bâtiment Maurice Allais : Bureau E02	Titulaire : Mme RAHOLIARISOA Suppléante : Mme de CHAMBORANT
	STAPS	Bâtiment Alice Milliat : Bureau 105	Titulaire : Mme TERZIAN Suppléante : Mme DE CASTRO
	SSA	Bâtiment Henri Lefebvre : Bureau D211C	Titulaire : Mme DEL FRANCO Suppléante : Mme Agnès DIAB
	SPSE	Bâtiment Bianka et René Zazzo : Bureau C424	Titulaire : Mme BOYER Suppléant : M. RAT
	DRED	Bâtiment René Remond : Bureaux 307A et 307B	Titulaire : Mme BEUCHEF BUGNON Suppléants : Mme SURAUD et M.DAUPHRAGNE
	COMETE	Bâtiment Clémence Ramnoux : Bureau E402 – 4 ^e étage	Titulaire : Mme PASCARD Suppléante : Mme PRUNEL
	DFCA	Bâtiment de la formation continue : Bureau 108 – 1 ^{er} étage	Titulaire : Mme PADOVANI Suppléante : Mme LEMOINE
	IPAG	Pôle universitaire Léonard de Vinci (PULV) : Aile Ouest – 6 ^e étage Bureaux E604 et E605	Titulaire : M.CORNU Suppléante : Mme ROBERT
	API	Bâtiment Clémence Ramnoux: Bureau E03	Titulaire : Mme REIX Suppléante : Mme BASTARD
	SUFOM	Bâtiment de la formation continue : Bureaux 305 et 309	Titulaire : Mme BRZOWSKI Suppléante : Mme EL KHADRAOUI - GUIA
	IUT	Bâtiment T Ephémère 3 Bureau T121 ou T112	Titulaire : Mme JUD Suppléante : Mme ABOUA

Site de Ville d'Avray	IUT et UFR SITEC	Bâtiment le Château (C) service RH, rez-de-chaussée	Titulaire : Mme ADAMKIEWIEZ Suppléantes Mmes GEMON et ECHEGU
Site de Saint-Cloud	IUT et UFR SITEC	IUT, UFR SITEC et DUT : Bureaux 231 et 239 – 2 ^e étage	Titulaire : Mme ALDEANO Suppléant : M. LANNEAU
	MEDIADIX :	MEDIADIX : Bureau 233 – 2 ^e étage	Titulaire : Mme BOUMENDIL Suppléant : M. PAVLIDES

Les personnels éloignés désirant faire une procuration, notamment les personnels se trouvant à l'étranger ou dans l'incapacité médicale de se déplacer, pourront faire une demande d'enregistrement de procurations auprès de la DAJI. Le mandant devra prendre un rendez-vous par mail avec La Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles à l'adresse election@liste.parisnanterre.fr.

Article 4 : Demande d'inscription sur les listes électorales

Les personnes dont l'inscription sur les listes électorales est subordonnée à une demande de leur part doivent avoir fait cette demande jusqu'au 28 mars 2024 inclus.

Article 5 : Conséquence sur l'arrêté initial

Les autres dispositions de l'arrêté n°2023/00007 susvisé n'entrant pas en contradiction avec les modifications apportées par le présent arrêté demeurent inchangées.

Article 6 : Exécution

Madame la Directrice Générale des Services, Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux Adjointes des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 1^{er} Mars 2024
Le Président de l'Université,

Philippe GERVAIS-LAMBONY

